
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : A l'ouverture de la séance : 25 Conseillers Municipaux
1 Conseiller Municipal arrive à 20 h 40

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur FERCHAUD représenté par Monsieur DAUDENS
Madame SALVY représentée par Madame MONCOMBLE
Monsieur NEVEU représenté par Monsieur GENYK

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame BOTTON, Attachée Territoriale

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Michèle BOURSIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- * approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018,
- 1. installation de Monsieur Bernard GEOFFROY en tant que Conseiller Municipal en remplacement de Madame Marie-Laure BESSON,
- * Arrivée de Madame TOURNEUR,
- 2. modifie, à l'unanimité, la composition des commissions municipales suite à la démission de Madame BESSON,
- 3. par 24 voix pour et 5 abstentions, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019,
- 4. . adopte, par 23 voix pour, 1 contre et 5 abstentions, la création d'un service de police municipale pluri – communale dénommé « SAUJON – VAL DE SEUDRE » entre les communes de Saujon, Sablonceaux, Come-Ecluse, L'Eguille, Nancras et Le Chay . adopte la convention de mise en commun des agents de la police municipale et de leurs équipements et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place,
- 5. décide, par 28 voix pour et 1 abstention, de créer une procédure amiable d'indemnisation pour permettre la réparation de préjudices subis par les riverains professionnels durant les travaux d'aménagement de la place du Général de Gaulle et approuve la mise en place d'une Commission d'Indemnisation à l'Amiable,
- 6. approuve, à l'unanimité, le principe d'engagement des travaux nécessaires à la réhabilitation du 1^{er} étage de l'école maternelle Gambetta et de sécurisation incendie du site ; les travaux sont évalués à environ 85 000 €,
- 7. accepte, à l'unanimité, la proposition du SDEER pour retenir EDF Collectivités en 2019 pour la fourniture d'électricité de 10 sites communaux en basse tension égale ou supérieure à 36 Kva,
- 8. prend acte, à l'unanimité, de la réalisation des travaux de génie civil réalisés en 2017 rue Eugène Mousnier pour un montant de 16 154,02 € T.T.C., opte pour un remboursement sur 5 ans à compter du 1^{er} avril 2019 et autorise le Maire à signer la convention,

9. prend acte, à l'unanimité, de la réalisation des travaux de génie civil réalisés en 2017 rue Pierre Loti pour un montant de 22 854,36 € T.T.C., opte pour un remboursement sur 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 et autorise le Maire à signer la convention,
10. accepte, à l'unanimité, les offres du SDEER suivantes et décide de rembourser la part communale en totalité après travaux :
- Remplacement d'un luminaire rue de Saintonge pour un montant de 482,81 € H.T., la part communale est de 241,40 €
 - Remplacement d'un luminaire « Le Grand Marais » pour un montant de 629,03 € H.T., la part communale est de 314,51 €,
11. . décide, par 25 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs de Toutlifaut, Vertin, rue des Chênes, rue de la Seudre et Parc des Chalets, et demande que les travaux débutent dans le 2^{ème} semestre de l'année 2021,
- sollicite d'ORANGE une aide technique et financière,
 - confie au SDEER la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau téléphonique,
12. accepte, à l'unanimité, la proposition de convention avec la CER pour l'entretien et l'assistance technique sur le poste de relevage et le réseau d'assainissement de la salle La Salicorne et le tennis couvert à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une rémunération annuelle de 1 200 € H.T. soit 1 440 € T.T.C.,
- * *Monsieur ESTIVALS ne prend pas part au vote,*
13. dit, à l'unanimité, que le logement du 46 rue Pierre de Campet est un logement de fonction pour nécessité absolue de service (gardien de l'espace culturel du château),
14. autorise, à l'unanimité, le remboursement des frais de scolarité d'un montant de 574,04 € pour un enfant inscrit en classe ULIS à Saintes,
15. décide, à l'unanimité, de verser une avance sur subvention d'un montant de 20 000 € à l'association Mini-Plumes,
16. se prononce, à l'unanimité, en faveur de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur les exercices 2016, 2017 et 2018 pour un montant total de 101,25 € sur le budget principal,
17. se prononce, à l'unanimité, en faveur de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur les exercices 2014, 2016 et 2017 pour un montant total de 297 € sur le budget annexe de l'école de musique,
18. Informations du Conseil Municipal :
- Révision plan de zonage d'assainissement collectif – d'assainissement non collectif,
 - Délégation du Service Public – Exploitation du réseau d'eau potable par la CER,
 - Réalisation d'une étude d'impact par l'UNIMA d'un montant de 8 015 € T.T.C. à présenter à la DDTM pour la demande d'autorisation d'entretien du port de Ribérou,
 - Lecture de l'ordonnance du 14 janvier 2019 rendue par Tribunal Administratif de Poitiers dans l'affaire S. SEBBANE c/Commune de Saujon,
 - Lecture du jugement du 24 janvier 2019 rendue par le Tribunal Administratif de Poitiers dans l'affaire K. MONTEAUD c/commune de saujon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Saujon, le 8 février 2019

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint,



J. DAUDENS